



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2003-01-20 modifiant le Règlement
RV-2003-00-79 concernant la création d'un programme
Rénovation Québec - Ville de Lévis**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Annexe 1**

Le plan 9 de l'annexe 1 du Règlement RV-2003-00-79 concernant la création d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis est remplacé par celui joint en annexe au présent règlement.

Adopté le 26 juin 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 AOÛT 2003